

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT
DU JURA**
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
EXTRAIT
**Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 30 avril 2026**

Conseillers communautaires en exercice : 49

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Président, Gérome FASSET.

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

10 avril 2026

et qu'elle a été faite le

10 avril 2026

Présents : **Brans :** M. Michael PERES **Dammartin Marpain :** M. Antony BOURCET **Dampierre :** Mme Laure VALENTIN, M. Anthony FALCONNET, M. Alain GOUNAND, M. Aurélien PHILIPPE **Etrepigny :** M. Laurent CHENU **Evans :** M. Emmanuel BARBERET, M. Serge CORNOUEIL **Gendrey :** M. Yves MATHIEU **La Barre :** M. Frédéric PAILLARD **La Bretenière :** Mme Isabelle GUILLOT **Louvatange :** M. Gérome FASSET **Monteplain :** M. Maxime CHAUVIN **Montmirey-la-Ville :** M. Eric PERTUS **Montmirey-le-Château :** M. Gabriel DECHARRIERE **Mutigny :** M. Eric DRUOT **Offlanges :** M. Jean-Michel GRAS **Orchamps :** M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE, Mme Barbara PANOUILLOT, Mme Séverine POIDEVIN **Ougney :** M. Cédric IVANES **Our :** M. Segundo ALFONSO **Pagny :** M. Michel GANET **Plumont :** M. Christophe PERRET **Ranchot :** Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT **Rans :** M. Raphaël TEMPESTA **Romain :** Mme Aurélie CHANCENOTTE **Rouffange :** Mme Marie-Hélène VACHET **Salans :** M. Alexandre BOLE, M. Yves COINCENOT **Saligney :** Mme Josette LAVRY **Taxenne :** M. Ludovic DUVERNOIS **Thervay :** M. Stéphane ECARNOT **Vitreux :** M. Hervé LEVY

Suppléés : **Courtefontaine :** Mme Laetitia PANIZ

Que le nombre des membres en exercice est de : 49

Présents : 37**Absents suppléés :** 1**Absents excusés :** 11

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°**DCC2026_04_073****Objet :**

Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation

Absents excusés : **Dampierre :** Mme Nathalie LARTOT, Mme Nathalie HONORIO **Evans :** Mme Aurore ROUX **Fraisans :** M. Sébastien HENGY, M. Laurent ROUILLER, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON **Rans :** M. Jean-Louis MORLIER **Sermange :** M. Michel BENESSIANO **Serre les Moulières :** M. Claude TERON

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier DEMANDRE

Procurations de vote :

Mandants : Mme Nathalie HONORIO (DAMPIERRE), Mme Nathalie LARTOT (DAMPIERRE), Mme Aurore ROUX (EVANS), M. Jean-Louis MORLIER (RANS)

Mandataires : M. Alain GOUNAND (DAMPIERRE), Mme Laure VALENTIN (DAMPIERRE), M. Serge CORNOUEIL (EVANS), M. Raphaël TAMPESTA (RANS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h12 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil Communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

1. En matière de marchés publics

a. Consultations inférieures à 60 000 € pour les marchés fournitures et services et à 100 000 € pour les marchés travaux

- **Nettoyage des vitres des bâtiments de la CCJN (Printemps 2026) – Ordre de service n°1 (décision n° 044-2026)**

Titulaire : MS NETTOYAGE – 9 route de Larnod – 25320 BUSY

Date de notification : 3 mars 2026

Montant : 6 815,00 € HT

- **Contrat d'entretien pour le chauffage des bureaux à la gare à Ranchot (décision n° 045-2026)**

Titulaire : PALISSOT SAS – 6 rue des Estelins – 70700 BUCEY LES GY

Date de notification : 10 février 2026

Montant : 1 289,53 € HT

- **Installations de climatisations crèche-RAM et ACM du Pôle Enfance à Fraisans + Ventilation buanderie et dortoir (décision n° 046-2026)**

Titulaire : EIMI – Rue François Arago – 39800 POLIGNY

Date de notification : 20 janvier 2026

Montant : 74 990,39 € HT

- **Hypothèses de restructuration du groupe scolaire à Fraisans (décision n° 051-2026)**

Titulaire : CAUE – 151 rue Regard – 39000 LONS LE SAUNIER

Date de notification : 20 mars 2026

Montant : 300,00 € HT

- **Mise à jour n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) (décision n° 061-2026)**

Titulaire : SCET SA – 26 rue du Chemin Vert – 75011 PARIS

Date de notification : 1^{er} avril 2026

Montant : 2 175,00 € HT

- **Hypothèses d'implantation des services techniques à Orchamps – Avenant n°1 à la convention de mission d'accompagnement de maîtrise d'ouvrage (décision n° 062-2026)**

Titulaire : CAUE – 151 rue Regard – 39000 LONS LE SAUNIER

Date de notification : 17 avril 2026

Montant : Pas d'incidence financière. L'avenant n°1 est un complément de mission afin d'élargir et d'approfondir la réflexion préalable.

- **Marché complémentaire « Diagnostics Amiante/Plomb relatifs au bâtiment, 34 rue de la Libération, 39700 ORCHAMPS » – Avenant n°1 (décision n° 063-2026)**

Titulaire : BTP DIAGNOSTICS – Agence de Lyon – Immeuble Le Vernal – 2^{ème} étage – 62 chemin de La Bruyère – 69570 DARDILLY

Date de notification : 14 avril 2026

Montant : 720,00 € HT

b. Procédure adaptée

- **Marché de Maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation et Reconversion d'une maison de retraite en siège administratif pour la CCJN (décision n° 047-2026)**

Titulaire : ALVEOLE ARCHITECTURE – 17 rue René Pernin – 39100 DOLE

Date de notification : 16 mars 2026

Montant : 135 000,00 € HT (Tranche Ferme)

- **Schémas Directeurs d'Assainissement de communes de Gendrey, Plumont et Taxenne (décision n° 048-2026)**

Titulaire : SOGEDO – 22 rue Childebert – CS 15177 – 69291 LYON CEDEX 02

Date de notification : 13 mars 2026

Montant : 67 317,94 € HT

- **Diagnostic et mesure de concentration du radon – Surveillance de la qualité de l'air intérieur – Lot n°1 « Diagnostic et mesure de concentration du radon dans les bâtiments intercommunaux » – Avenant n°1 (décision n° 049-2026)**

Titulaire : ADX GROUPE – 17 rue Paul Dautier – 78140 VELIZY

Date de notification : 17 mars 2026

Nouveau montant maximum annuel du marché : 4 000,00 € HT

- **Diagnostic et mesure de concentration du radon – Surveillance de la qualité de l'air intérieur – Lot n°2 « Surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains ERP » – Avenant n°1 (décision n° 050-2026)**

Titulaire : ADX GROUPE – 17 rue Paul Dautier – 78140 VELIZY

Date de notification : 17 mars 2026

Nouveau montant maximum annuel du marché : 9 000,00 € HT

- **Création d'un réseau d'interconnexion des eaux usées du PR Air et Soleil à Dampierre – DC4 (décision n° 056-2026)**

Titulaire : PETITJEAN TP – 330 rue des Frères Lumières – 39000 LONS LE SAUNIER

Date de notification : 9 mars 2026

D'accepter l'entreprise COLAS à Dole (39100) comme sous-traitant à la société PETITJEAN TP, concernant la DC4 relative à la création d'un réseau d'interconnexion des eaux usées du PR Air et Soleil à Dampierre – DC4_Enrobés.

Montant de la sous-traitance : 35 988,15 € HT.

- **Création d'un réseau d'interconnexion des eaux usées du PR Air et Soleil à Dampierre – DC4 (décision n° 057-2026) – ANNULE ET REMPLACE**

Titulaire : PETITJEAN TP – 330 rue des Frères Lumières – 39000 LONS LE SAUNIER

Date de notification : 9 mars 2026

D'accepter l'entreprise COLAS à Dole (39100) comme sous-traitant à la société PETITJEAN TP, concernant la DC4 relative à la création d'un réseau d'interconnexion des eaux usées du PR Air et Soleil à Dampierre – DC4_Enrobés.

Montant de la sous-traitance : 39 814,15 € HT.

- **Fourniture, installation et maintien du système PPMS pour la CCJN – Fermeture et occultations des salles de mise à l'abri – DC4 (décision n° 064-2026)**

Titulaire : MENUISERIE COINCENOT – 1 rue des Calmants – 39700 SALANS

Date de notification : 13 avril 2026

D'accepter l'entreprise DAVID GRAPHIC à Dole (39100) comme sous-traitant à la société MENUISERIE COINCENOT, concernant la DC4 relative à la fourniture, installation et maintien du système PPMS pour la CCJN – Fermeture et occultations des salles de mise à l'abri – DC4_Dépose, fourniture et pose de film occultant.

Montant de la sous-traitance : 12 811,38 € HT.

c. Procédure formalisée

- **Raccordement des effluents de Fraisans et Salans sur la STEP à Ranchot. Modification des PR et création de BSR. Agrandissement de la STEP à Ranchot – Lot n°2 « PR et BSR – Création de 2 postes de relevages et de 2 bassins de stockage » – DC4 (décision n° 055-2026)**

Titulaire : HYDREA SAS – 75 rue des Longues Rayes – 60610 LACROIX SAINT OUEN

Date de notification : 15 janvier 2026

D'accepter l'entreprise MUGNIER à Dole (39100) comme sous-traitant à la société HYDREA SAS, concernant la DC4 relative au raccordement des effluents des communes de Fraisans et Salans avec la station d'épuration de Ranchot. Modification des postes PR et création de BSR. Agrandissement de la STEP à Ranchot – Lot n°2 « PR et BSR – Création de 2 postes de relevages et de 2 bassins de stockage » – DC4_Fourniture et pose de clôture.

Montant de la sous-traitance : 3 510,00 € HT.

- **Raccordement des effluents de Fraisans et Salans sur la STEP à Ranchot. Modification des PR et création de BSR. Agrandissement de la STEP à Ranchot – Lot n°3 « STEP_Réhabilitation et accroissement de capacité de la STEP de 4000 à 6000 EH » – DC4 (décision n° 060-2026)**

Titulaire : ENTREPRISE MOINGEON – 59 grande rue – 21230 LACANCHE

Date de notification : 26 mars 2026

D'accepter l'entreprise PETITJEAN TP à Lons le Saunier (39000) comme sous-traitant à la société MOINGEON, concernant la DC4 relative au raccordement des effluents des communes de Fraisans et Salans avec la station d'épuration de Ranchot. Modification des postes PR et création de BSR. Agrandissement de la STEP à Ranchot – Lot n°3 « STEP_Réhabilitation et accroissement de capacité de la STEP de 4000 à 6000 EH » – DC4_Terrassement – Canalisations – VRD – Voirie.

Montant de la sous-traitance : 350 073,87 € HT.

2. En matière de ressources humaines

- **Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 043-2026)**

1/ D'accepter d'accueillir Monsieur Romain BOISSARD en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à DAMPIERRE ;

2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Madame Morgane MAQUART, Responsable, soit la tutrice du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le lycée Mont Roland (décision n° 052-2026)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Lucile BENDERITTR en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à FRAISANS ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Kévin RIOTOIT, Responsable, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le lycée Jacques Prévert (décision n° 053-2026)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Elsa BRULET en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site du Multi accueil ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Chloé CRETIN, Responsable adjointe, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le collège Gustave Eiffel à Fraisans (décision n° 054-2026)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Louna ROLLAND en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur l'ACM à Dampierre ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Morgane MAQUART, Responsable, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec le lycée Mont Roland (décision n° 058-2026)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Jeanne CONSTANT en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Fraisans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Kévin RIOTOT, Responsable, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention de stage avec l'IRTS à Besançon (décision n° 059-2026)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Emma LHOMME en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de la micro-crèche ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Fanny DE VETTOR, Responsable, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSENET

